Cette fiche ressource n'a pas vocation à supplanter le travail des certificateurs Qualité, seuls à même de délivrer la certification qualité d'un CFA. Par contre, ce document prétend préciser les attentes des Ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en tant que Ministères certificateurs, pour les CFA ayant fait le choix de proposer des diplômes sous leurs responsabilités. Elle constitue une proposition régionale.

Q5/E12

QualiOpi indicateur 5
Eduform indicateur 12

Le guide *ultime* en apprentissage

Mission « Information – Contrôle – Accompagnement pédagogique »
© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Décret 2026-728
Le prestataire définit les objectifs opérationnels et évaluables de la prestation.
CFA ou alternance : ces objectifs doivent être exprimés en compétences et/ou capacités professionnelles à acquérir et/ou en certifications visées.
Pour les formations certifiantes : les objectifs doivent être conformes aux objectifs fixés par la certification inscrite au RNCP/RS.

Les enjeux

Structurer les programmes de formation par compétences, et référencer systématiquement leurs critères et indicateurs de performance et leurs conditions de réalisation.

Les points d'appui

- France compétences
  Le référentiel spécifique à chaque certification (cf France compétences).
  Préconisations relatives à l'évaluation des compétences professionnelles (France compétences - Octobre 2021)
- Enseigner par les compétences – Dossier complet pour la mise en œuvre du BTS Collaborateur Juriste Notarial, mais valable pour tous les référentiels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

Les fiches ressources régionales à consulter

Compétences et blocs de compétences
Maquettes pédagogiques en apprentissage
Notice d'aide dans la construction des TSF

Créée le : 18 juillet 2023
Dernière mise à jour :
30 octobre 2026

Les actions à conduire par priorités

- **Engager chaque équipe dans la rédaction d'un tableau stratégique de formation par** compétences par diplôme proposé. Prendre appui sur le bilan du programme pluriannuel de contrôle (priorité 3) et la fiche Notice d'aide à la construction des TSF.

- **Construire des progressions disciplinaires sur la base de chaque TSF**, en les structurant par compétences, intégrant :
  Les objectifs pédagogiques de formation ;
  Les modalités pédagogiques proposées ;
  Les modalités d'évaluation des compétences.

- **Veiller à rédiger chaque ressource pédagogique en compétences,** et notamment : la plaquette de présentation de la formation, les programmes de formation, les séquences d'enseignement.

Les points de vigilance à respecter

- **Engager les équipes pédagogiques** dans un véritable changement de paradigme
  La Loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 septembre 2018 a immanquablement permis un développement massif de l'apprentissage. Mais force est de constater qu'elle n'a pas modifié en profondeur les pratiques en matière de pédagogie de l'alternance.
  Alors que le sous-titre de la Loi portait l'enjeu de l'édification d'une société de la compétence, alors qu'une vaste transformation des certifications professionnelles s'est opérée depuis, donnant lieu à des référentiels construits par blocs de compétences et par compétences, des héritages du passé inspirent encore les équipes pédagogiques dans l'élaboration des programmes de formation.
  En effet, ces programmes se construisent trop souvent encore à partir d'un première entrée centrée connaissances (« savoirs associés »). Ils prennent dès lors la forme de progressions disciplinaires, et dans la majorité des cas des liens sont faits avec les compétences. Cette logique héritée d'un passé et d'un modèle « scolaire », contraint souvent le CFA à se restreindre à une transmission de connaissances, théoriques.
  C'est donc **un vrai changement de paradigme** qui est attendu dans la construction des programmes de formation, et la présente notice d'aide dans la construction d'une nouvelle ingénierie de formation orientée « compétences » en poursuit l'objectif (tableau stratégique de formation par compétences – TSF).

- **Respecter strictement les termes du** [décret n° 2025-500 du 6 juin 2025 relatif à la certification professionnelle] (notamment « utiliser l'intitulé exact de la certification professionnelle, du ou des blocs de compétences constitutifs de la certification professionnelle (…) réaliser les actions préparant à l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences, y compris transversales, identifiées dans le référentiel de compétences).

- **Vérifier le code actif de chaque fiche RNCP** des diplômes proposés, et la validité de chaque référentiel utilisé.

- **Garantir que** le parcours de formation couvre l'ensemble des compétences professionnelles, y compris en créant des liens avec des parties ciblées des compétences et des programmes relevant de l'enseignement général (pour preuve, le tableau stratégique de formation par compétences - *cf* *Q13E23*).

- **S'assurer de la maîtrise, par l'ensemble des personnels du CFA,** des distinctions à connaitre entre les termes de vocabulaire suivants :
  Référentiel d'activités professionnelles / référentiel de certification / règlement d'examen
  Blocs de compétences / compétences / activités / tâches / savoirs associés.
  Tableau stratégique de formation par compétences / Progressions disciplinaires.

Les actions « remarquables » à valoriser ou à suivre

Dans le cas d'un CFA à distance : un découpage par modules de formation pour chaque alternance, avec le détail des activités minutées (dont certaines sont « scorées »), une masterclass sur une grande thématique de la période et une fiche synthèse à rédiger par l'apprenti. Chaque période fait l'objet d'un bilan avec corrections et annotations, notes de la semaine et les temps de présence.

© Région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur 2027